



Problème avec l'ehpad

Par **Scooty 01**, le **18/05/2023** à **00:30**

Bonjour,

Mon père est en hepad nous refusons que sa compagne lui rende visite.

Car elle a refuser que mon père revienne chez lui en rendant son lit médicalisé a la pharmacie.

Et elle a enlever mon père de sa mutuel .

Nous avons portez plainte contre elle aussi pour abus de confiance sur personne vulnérable car mon père a auss la maladie Alzheimer et elle a vidé son compte a son Insu.

Pourriez vous me dire si l'ehpad peut nous obliger à laisser rentrer l'ex compagne qui n'ai pas marié et n'y pacsé avec mon père, avec les enfants les enfants majeurs qui ne son pas de mon père ?

Merci d'avance pour vôtre réponse

Par **Marck.ESP**, le **18/05/2023** à **06:28**

Bonjour

L'Ephad peut recueillir l'identité de la personne que qui vient visiter un résident, mais seule la justice peu ordonner une interdiction d'accès.

Concernant une procédure, Il s'agirait plutôt d'une plainte pour abus de faiblesse, réunissez bien toute preuve possible, car sans cela, elle ne sera pas retenue.

Par **Cousinnestor**, le **18/05/2023** à **06:56**

Hello !

Scooty, peut-être devriez-vous envisager une mesure de protection de votre parent ?

<http://www.justice.gouv.fr/justice-civile-11861/comment-protoger-une-personne-vulnerable->

[21966.html](#)

A+